

Compte-rendu réunion
conseil municipal du 12 février 2019
à 19h 00

Convocation du 1^{er} février 2019
Absente excusée : Béatrice Ferran
Secrétaire de séance : Philippe Courdille

Lors de la réunion du 7 janvier 2019 le conseil municipal avait émis le souhait de rédiger une motion confirmant son opposition à la mise en place de compteurs Linky sur le territoire communal. Après lecture, le texte rédigé à cet effet par Philippe Courdille est accepté à l'unanimité des membres présents

Le devis concernant l'entretien des espaces verts présenté par NATIADOR pour un montant de 2 256,00 € ttc est accepté à l'unanimité des membres présents. Même montant que pour 2018 pour les mêmes prestations.

Concernant les informations d'ordre communautaire il est fait part :

- de la mise à disposition de la nouvelle salle de réunion ;
- du nouveau tarif de la redevance 2019 de collecte et traitement des ordures ménagères ; augmentation de 4% pour l'ensemble des tranches ;
- de l'entretien des chemins de randonnées, pour 2019, à la charge des communes et non de la communauté de communes.

Il a été demandé à Butagaz, fournisseur de la commune, de revoir son tarif afin de nous faire de nouvelles propositions le tarif en cours paraissant très élevé par rapport à d'autres fournisseurs. Il est constaté à cette occasion une disparité totale sur ce type de fourniture avec des écarts conséquents.

Après terrassement de la parcelle sur laquelle est prévue l'extension du cimetière a été effectuée la pose du compteur d'eau par SUEZ. La mise en place de la clôture est prévue courant février.

Suite au départ de la locataire du loyer attenant à la mairie celui-ci est remis dès à présent en location pour le même montant soit 550 € charges non comprises.

Un changement étant intervenu dans la composition de la famille qui occupe le loyer attenant à l'agence postale communale il est précisé que le bail initial ne sera pas modifié.

Il est remis à chaque conseiller un tableau faisant apparaître sur les quatre derniers exercices budgétaires (2015/2018) le montant global, pour chaque année, de la recette de fonctionnement ainsi que la dépense. Il est constaté que le solde de fonctionnement - recettes moins dépenses - est passé de plus 72 537 € en 2015 à moins 345 € en 2018. Cet écart très important est dû principalement à la contribution voirie à la communauté des communes (27 460 €) + la perte d'une partie des dotations état (12 600 €) + la perte sur deux loyers inoccupés pendant la période de travaux (≈ 10 000 €) pour remise en état, soit 6/7 mois pour chacun d'eux.

Il est fait part de l'absence prochaine de la secrétaire de mairie pour intervention chirurgicale. Durant la période d'intervention puis de convalescence dont la durée exacte n'est pas connue il est nécessaire de procéder à son remplacement. Une personne demeurant à Cabara, qui nous a été conseillée par la secrétaire et qui interviendra notamment sur Ladaux est retenue.

La durée de remplacement ne pouvant être définie avec précision, un contrat spécifique à ce type d'intervention sera mis en place en collaboration avec la commune de Ladaux et ce dans le cadre légal qui définit la législation concernant la fonction publique territoriale.

La totalité des comptes-rendus de réunions du conseil municipal (≈ 40) de ces quatre dernières années figurant sur le site municipal il est admis de ne garder, à l'avenir, que ceux concernant les deux dernières années.

Il est fait part, d'une part, de problèmes de voisinage au village de Jourdan et d'autre part d'une plainte déposée en gendarmerie par le propriétaire d'un chien victime d'un tir de carabine. Plainte déposée suite à constatation par un vétérinaire. Le maire a donc été entendu à cet effet.

Enfin a été remise en mairie une pétition accompagnée d'une photo de morsure de chien avec certificat médical à l'appui. Les propriétaires de cet animal demeurant au village de La Font avaient déjà été avertis verbalement et par courrier mairie. Copie du dossier a été remis pour information à la gendarmerie.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 14 mars 2019 à 19h 00.

La séance est levée à 20h 40